



COMMUNIQUE DE PRESSE
Stains le 29 mars 2017

Les arrêtés anti expulsions deviennent des arrêtés anti mise à la rue

11 maires s'engagent pour faire respecter le droit au logement et à la dignité



A la veille de la fin de la trêve hivernale, et alors que les expulsions ont connu un nouveau pic l'an dernier (+ 24% selon la fondation Abbé Pierre), 11 villes s'engagent contre les mises à la rue.

Les villes de Stains, La Courneuve, Saint-Denis, Aubervilliers, Bondy, Villetaneuse, Gennevilliers, Bagneux, Bonneuil-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Villeneuve-Saint-Georges ont souhaité s'associer pour dénoncer les expulsions locatives sans solution de relogement.

Par le passé, un certain nombre de villes progressistes s'étaient engagées pour interdire les expulsions. Ces arrêtés étaient systématiquement cassés par les tribunaux administratifs sur demande du préfet.

Cette année, la bataille prend une tournure nouvelle. Ces arrêtés anti expulsions deviennent des arrêtés anti-mise à la rue.

Il ne s'agit plus de s'opposer aux expulsions mais de s'assurer que, lors de l'expulsion, le relogement des familles aura été assuré par l'Etat au regard de ses engagements internationaux et nationaux.

En tant que premiers magistrats de nos villes, il nous appartient de veiller à ce que des familles entières ne soient pas jetées à la rue. Il en va du maintien de l'ordre public dont nous sommes les garants. Il en va du respect du droit et de la dignité. Il en va de notre responsabilité d'élus de la République de ne laisser personne sur le bord de la route.

Le 30 mars à 14h30, nous appelons les maires, les amicales de locataires et les citoyens à un large rassemblement devant la préfecture de Seine Saint Denis avant de remettre collectivement nos arrêtés au Préfet.

**Rassemblement jeudi 30 mars 14h30 sur
le parvis la Préfecture de Seine Saint
Denis. 1 Esplanade Jean Moulin, 93007
Bobigny**



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



Contact presse : Marc Choukour, Collaborateur, 01 49 71 84 04
marc.choukour@stains.fr